



REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO ANNONCE LA VENTE D' ACTIONS ORDINAIRES DE MINIÈRE OSISKO POUR UN PRODUIT BRUT DE 132 MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS

Montréal, 13 décembre 2023 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX et NYSE : OR) (la « **Société** » ou « **Osisko** ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a vendu 50 023 569 actions ordinaires de Minière Osisko inc. (« **Minière Osisko** ») (TSX : OSK) dans le cadre d'une opération d'acquisition de bloc d'actions avec Financière Banque Nationale et BMO Marchés des capitaux pour un produit brut total d'environ 132 000 000 \$ CA.

Suite à cette transaction, la Société ne détient plus d'actions ordinaires de Minière Osisko. La Société continue de détenir sa redevance de 2,0 à 3,0 % en rendement net de fonderie (« **NSR** ») sur le projet aurifère Windfall (« **Windfall** ») et la propriété environnante, détenue par une coentreprise à parts égales entre Minière Osisko et Gold Fields Limited (« **Gold Fields** »).

Paul Martin, chef de la direction intérimaire d'Osisko, a commenté : « La vente de notre participation dans Minière Osisko a deux objectifs importants. Premièrement, elle réaffirme l'engagement d'Osisko à s'aligner en tant que société pleinement axée sur les redevances et flux de métaux précieux. Deuxièmement, elle renforce notre position financière en injectant des liquidités immédiates, rétablissant ainsi la solidité de notre bilan. Nous demeurons extrêmement enthousiastes quant à notre partenariat continu avec Minière Osisko et Gold Fields à Windfall, un projet aurifère à haute teneur entièrement financé, situé dans la province de Québec, l'une des meilleures juridictions minières au monde. Osisko maintient son exposition à Windfall par le biais de sa redevance de 2,0 à 3,0 % NSR sur le projet et la propriété environnante. »

Divulgence d'une déclaration selon le système d'alerte

Immédiatement avant la transaction, Osisko détenait 50 023 569 actions ordinaires de Minière Osisko, ce qui représente environ 13,3 % des actions ordinaires émises et en circulation de Minière Osisko sur une base non diluée. Osisko a disposé des actions ordinaires dans le cours normal de ses activités. Osisko détenait ses actions ordinaires à des fins d'investissement et, à la suite de la transaction, Osisko ne détient plus aucune action ordinaire de Minière Osisko. Osisko a cédé les actions ordinaires à un prix par action égal à 2,63 \$ CA, déduction faite des commissions applicables.

Osisko déposera une déclaration selon le système d'alerte en vertu du Règlement 62-103 en lien avec la transaction. Une copie de la déclaration selon le système d'alerte qui sera déposée par la Société sera disponible sous le profil de l'émetteur de Minière Osisko sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, ou pourra être obtenue en contactant Frédéric Ruel, chef de la direction financière et vice-président, finances au (514) 940-0670.

Le siège social de la Société est situé au 1100, avenue des Canadiens-de Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2. Le siège social de Minière Osisko est situé au 155 University Avenue, Suite 1440, Toronto, Ontario, Canada M5H 3B7.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille axé sur l'Amérique du Nord de plus de 180 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % sur les revenus nets de fonderie sur la mine Canadian Malartic, l'une des plus importantes mines aurifères au Canada.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Tél : (514) 940-0670 #116
Cell : (365) 275-1954
Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, aux événements futurs, incluant la réalisation des transactions. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, le risque que les contreparties de la transaction ne complètent pas ou ne compléteront pas la transaction selon les termes ou délais actuellement prévus.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+, au www.sedarplus.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov, qui fournit également des hypothèses générales supplémentaires en rapport avec ces déclarations. Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.